

LOI LE MEUR – ECHANIZ DITE « AIRBNB » : OÙ EN EST-ON DE SON APPLICATION ?

XX036

1 jour
(7h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **220 € HT**

SPÉCIALISATION

OBJECTIFS :

- Connaître la loi LE MEUR – ECHANIZ
- Actualiser ses connaissances au fil de la parution des décrets
- Anticiper et Informer ses Clients toutes Activités
- Parfaire l'information des vendeurs – acquéreurs – bailleurs – locataires
- Satisfaire au respect de la Déclaration Unique
- Rédiger les contrats selon les évolutions

NIVEAU & PUBLIC :

Managers, Négociateurs, Assistantes en Transaction – Location – Gestion – Saisonnier

Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 25

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel spécialisé en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Présentation et objectifs de la loi LE MEUR – ECHANIZ
- Dates et délais de mise en application
- Impacts pour les professionnels

I – PRÉSENTATION DES MESURES

- Pouvoirs des communes : Changement d'usage, nombre de jours de location, servitude de résidence principale, limitation du nombre des autorisations, sanctions ...
- Pouvoirs de la copropriété : nouveau règlement de copropriété, pouvoir du syndicat de copropriétaires, obligation du syndic et du bailleur en meublé de tourisme
- Nouvelle déclaration unique des locations courtes durées : les phases de mise en place du logiciel unique, impacts pour les professionnels et les bailleurs, ...
- Impacts sur la fiscalité

II – NOUVELLE DÉCLARATION UNIQUE DES MEUBLES DE TOURISME

- Rappel des anciennes obligations déclaratives
- Les raisons du nouveau logiciel
- L'accès au logiciel : Pour qui ? Quand ?
- Quelles informations/ documents ?
- Entrée en service d'API Meublés
- Sort des meublés déclarés avant API ?
- Meublés de tourisme et Décence énergétique

III – IMPACT SUR TOUTES LES ACTIVITÉS

- Pour tous les professionnels : Obligations d'Information et de Contrôle renforcées
- Activité location saisonnière : comment gérer ?
- Modifications de la loi du 6 juillet 1989
- Modifications de la loi du 10 juillet 1965
- Obligations Publicité
- Sanctions renforcées

IV – CONTRATS : QUELLES CONSÉQUENCES ?

- Modification des mandats de Vente – Location – Gestion, ...
- Modification des baux
- Modification des Avant-contrats
- Les nouvelles Informations : obligations du locataire, servitude d'habitation résidence principale, information location meublé de tourisme, changement d'usage, déclaration unique ...

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENTS